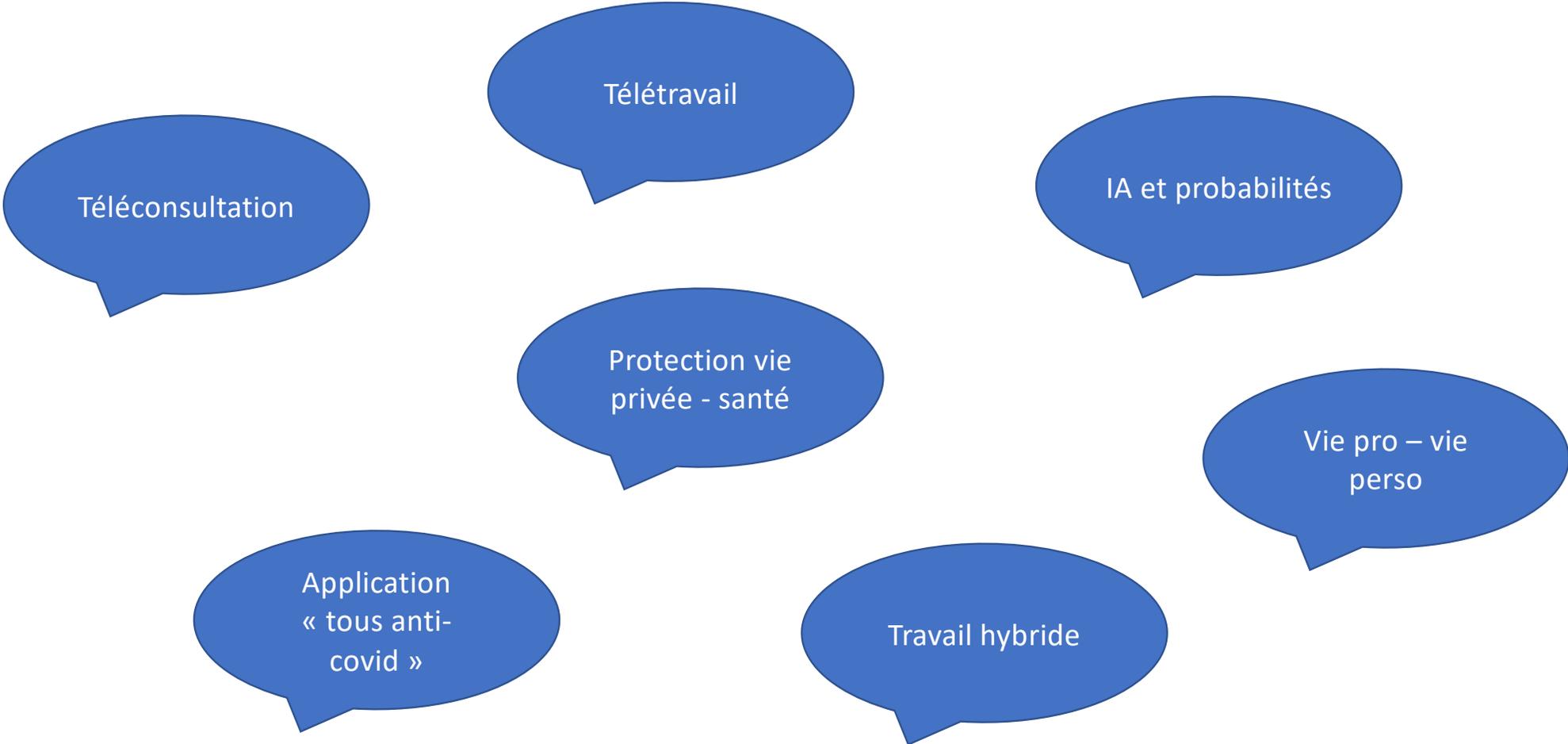


Nouvelles formes d'emploi

Quelle(s) adaptation(s) du droit du travail?



Nouvelles formes
d'emploi : vous
avez proposé
plusieurs idées



Téléconsultation

Télétravail

IA et probabilités

Protection vie
privée - santé

Vie pro – vie
perso

Application
« tous anti-
covid »

Travail hybride

Nouvelles forme d'emploi ou de travail?

- Emploi = contenant
 - Emploi = support juridique et protections qui en découlent
- Travail = contenu
 - Travail = activité professionnelle réalisée.

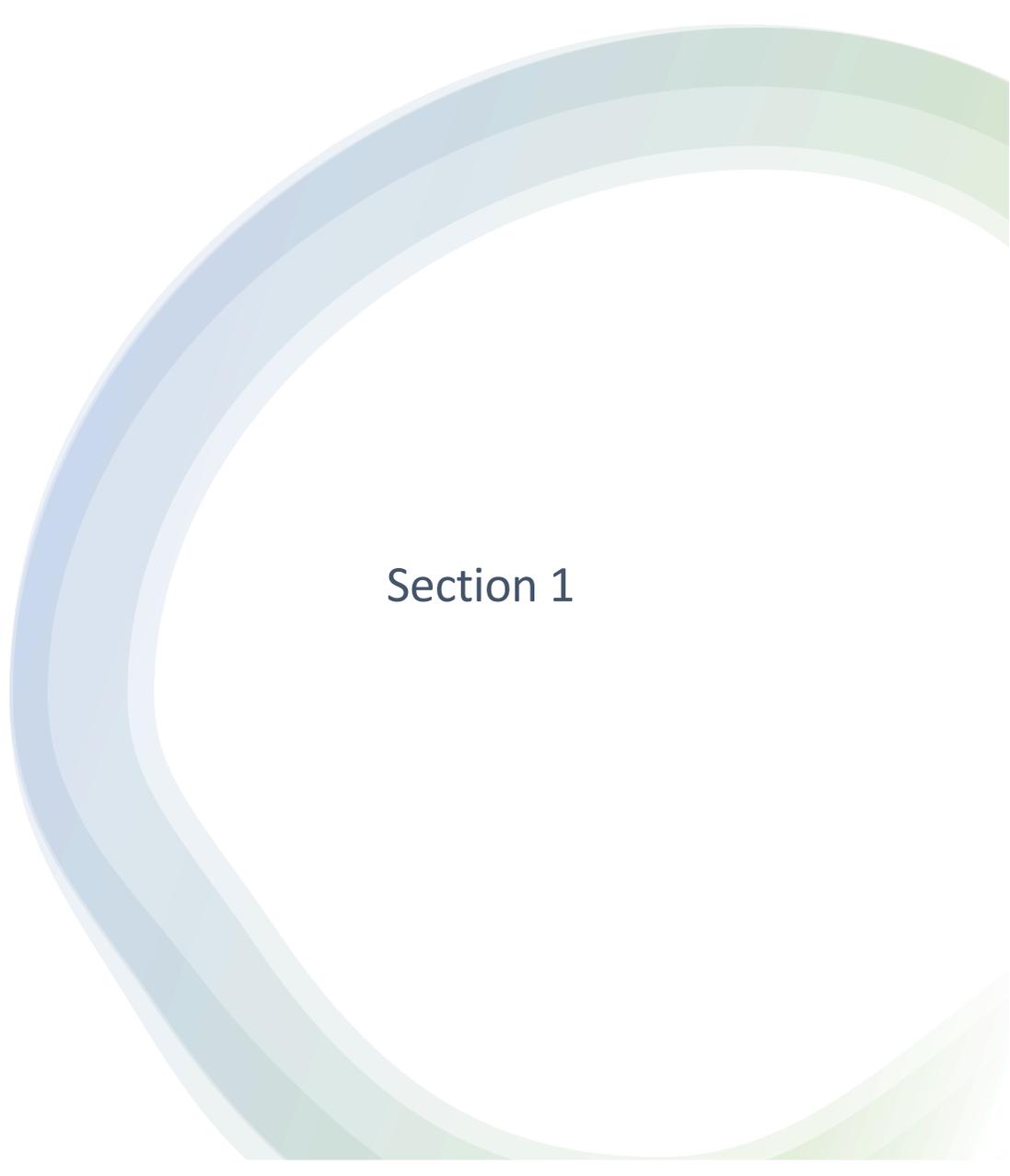
TRAVAIL		EMPLOI
Code du travail	Travail = activité	Emploi = statut ou
Contrat de travail	professionnelles	cadre juridique du
Temps de travail	salariées	travail

Présentation des NFE

PARTIE 1



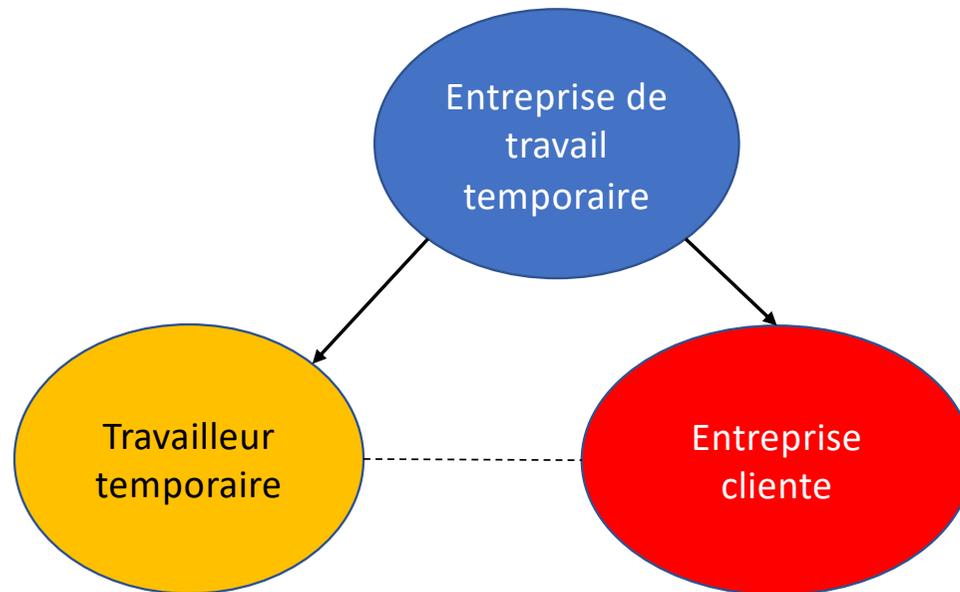
NFE d'hier



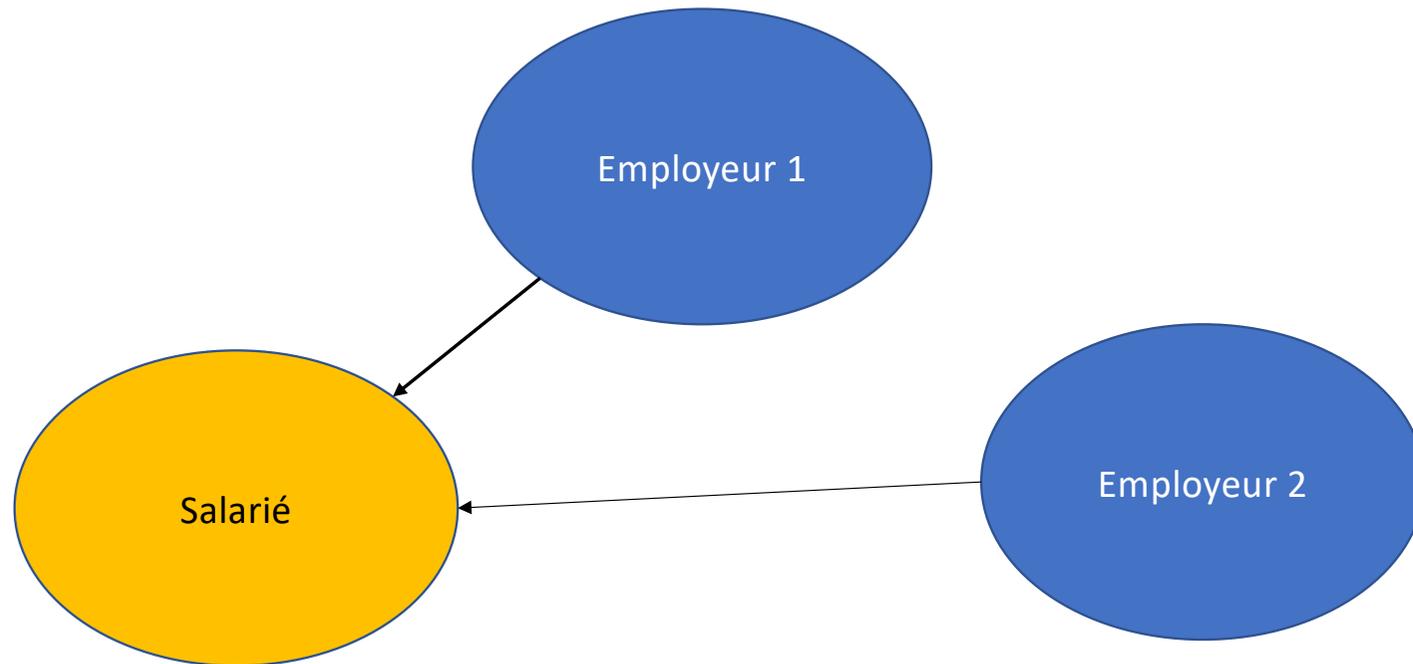
Section 1

RTM salariées

- Travail temporaire
- Groupement d'employeurs
- Associations intermédiaires
- Le travail à temps partagé



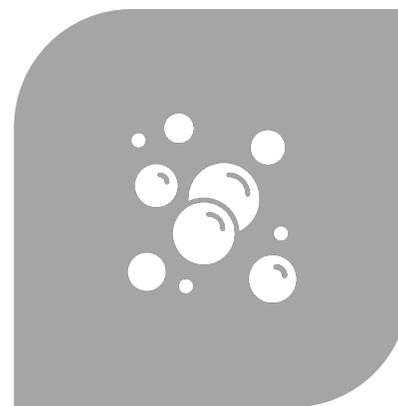
Le Co-emploi et multi-employeur



Nomadisme

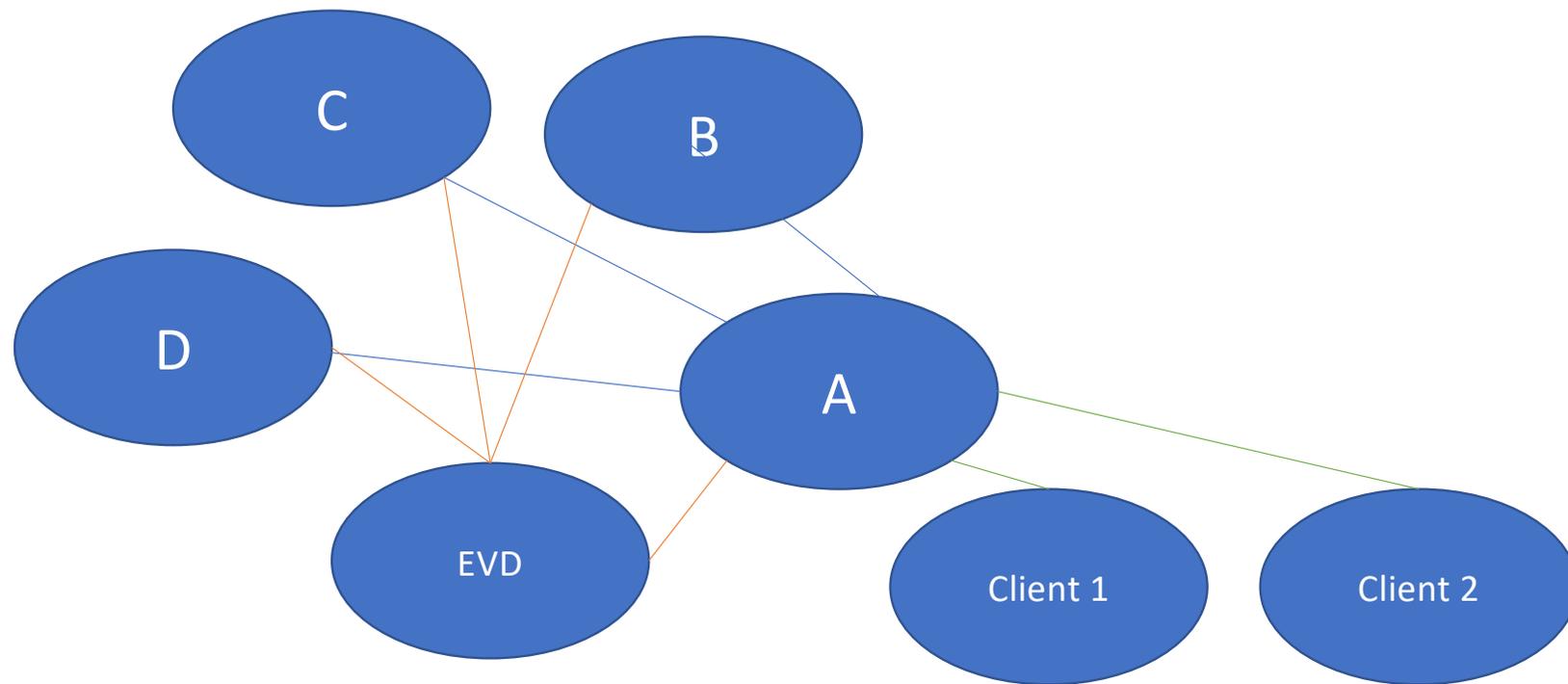


TÉLÉTRAVAIL → NON !!!



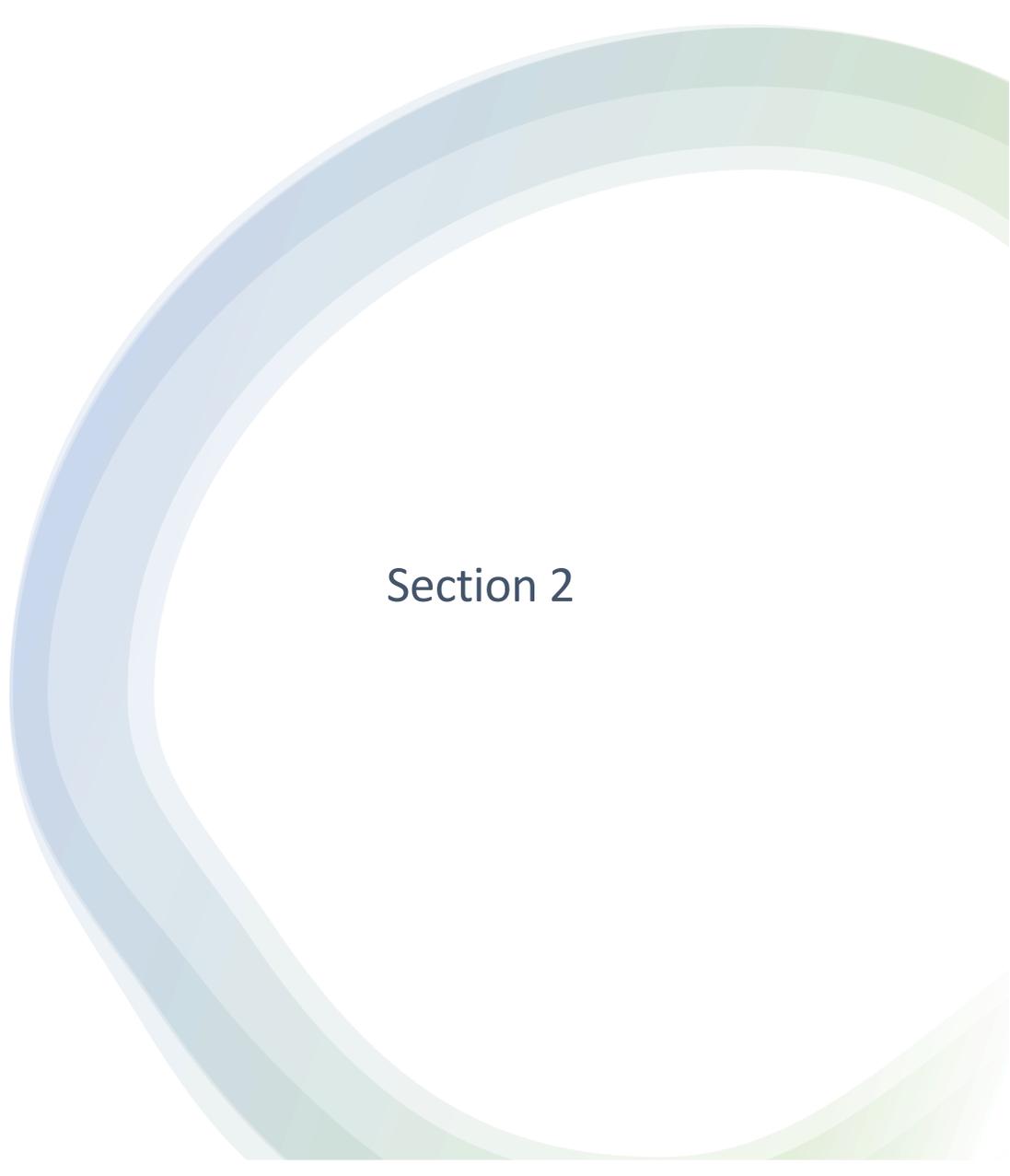
VRP, COMMERCIAUX

Vendeur à domicile indépendant





Les NFE d'aujourd'hui



Section 2

Définition – télétravail

Définition

Article L.

1222-9

CT

- Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'entreprise est effectué par un **salarié hors de ces locaux de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.**

3 types de télétravail - ANI 2020

Télétravail régulier

Télétravail occasionnel

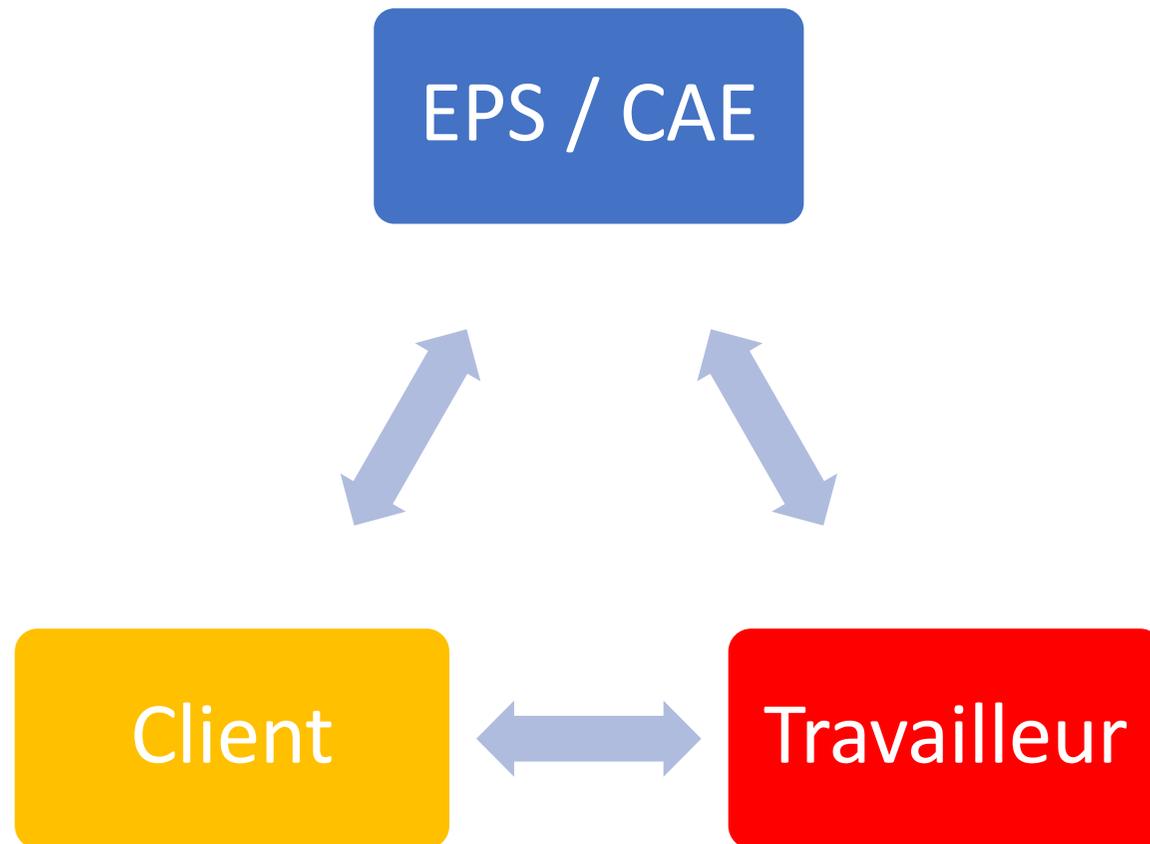
Circonstances exceptionnelles

Coworking

- Bureau partagé
- Nouveau mode de travail
- Environnement
- Désengorger les trajets bureau-maison
- Télétravail
- Freelance
- Diminuer charges entreprise



Le portage salarial et CAE





Plateforme de mise en relation par voie électronique – L. 7341-1 CT



Plateforme

Travailleur

Client

A large orange rounded rectangle on the left side of the slide, containing the word 'Freelance' in white text.

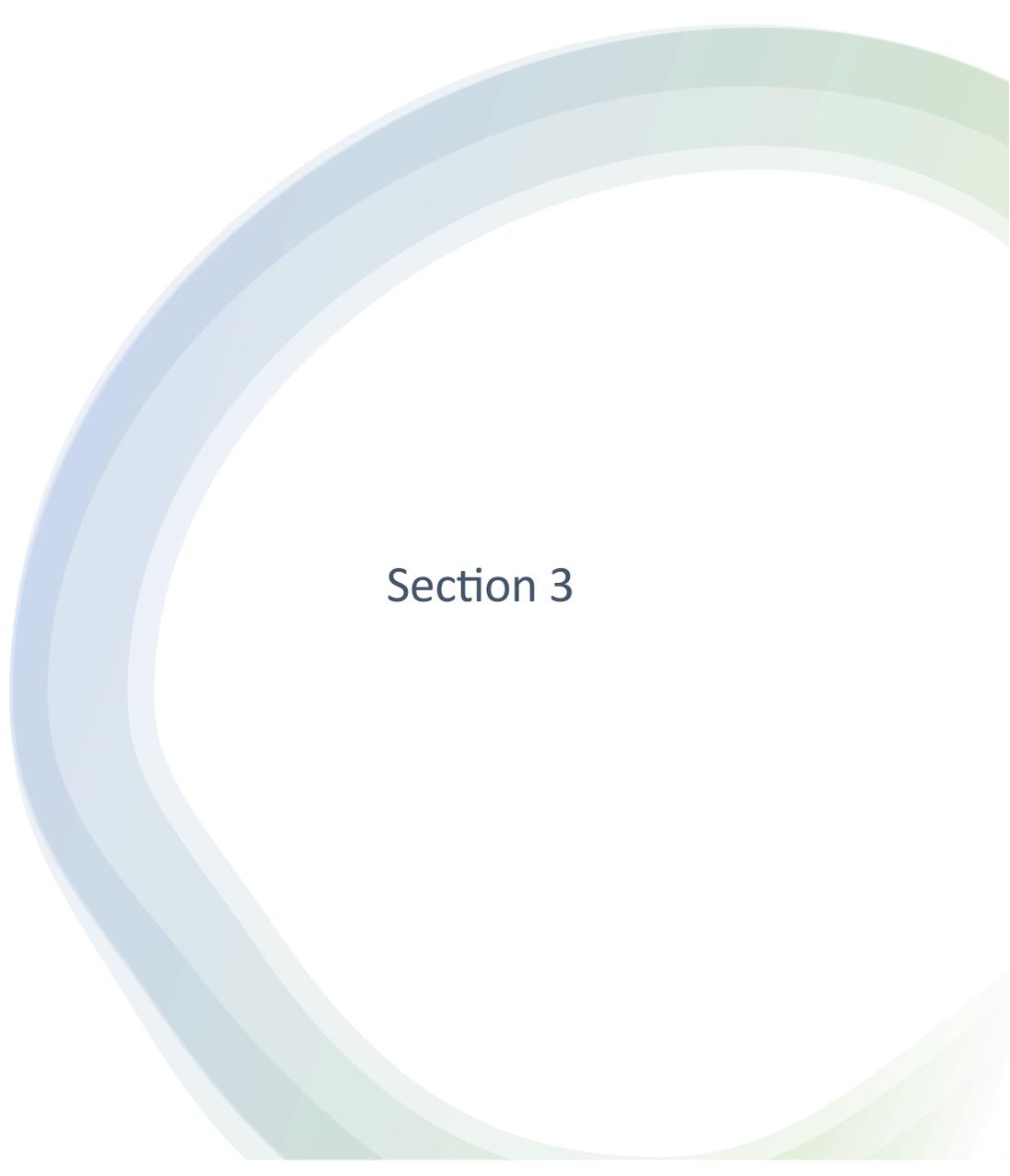
Freelance

- Consultant
- Autoentrepreneur
- Entrepreneur individuel
- Digital nomade
- Nomadisme





Les NFE de demain



Section 3



Robotisation

IA et
machine
learning



TIC

- Définition TIC :
- technologies d'information et de communication :
- *« l'ensemble des technologies issues de la convergence de l'informatique et des techniques évoluées du multimédia et des télécommunications, qui ont permis l'émergence de moyens de communication plus efficaces, en améliorant le traitement, la mise en mémoire, la diffusion et l'échange de l'information ».*

Algorithmes

Algorithmes : tous les processus de traitement informatique automatisé de données à partir de modèles préétablis.

Intelligence machine : analyse automatique de données conduisant l'IA à apprendre.

Risque de discrimination

- **Directe**
- **indirecte**

Algorithmes - responsabilité



Responsabilité de l'employeur



RGPD :

Règlement européen
du 27/04/2016

Règlement général
sur la protection des
données

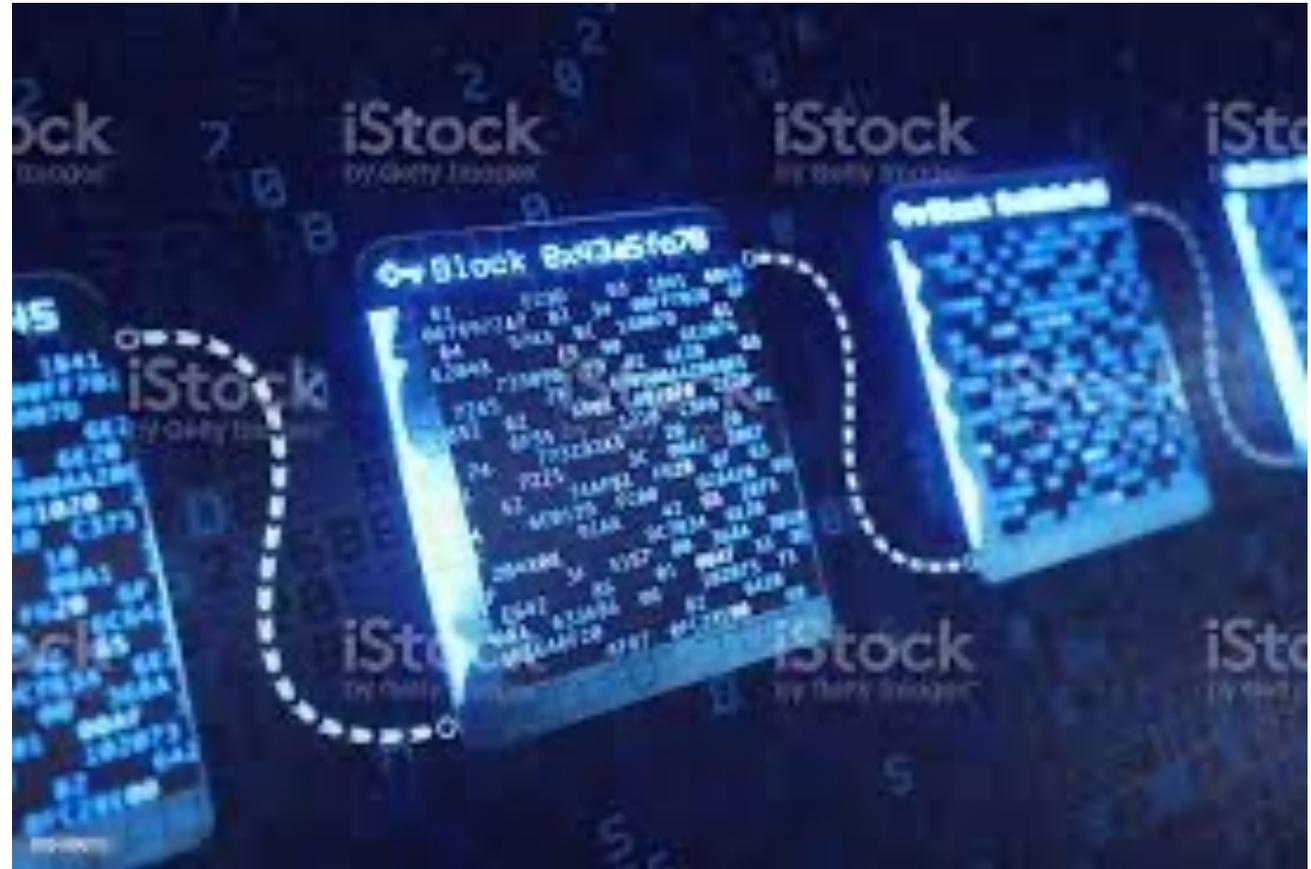
Article 22



Défenseur des
droits :

Rétroingénierie
Apprentissage
équitable

Blockchain



Métavers

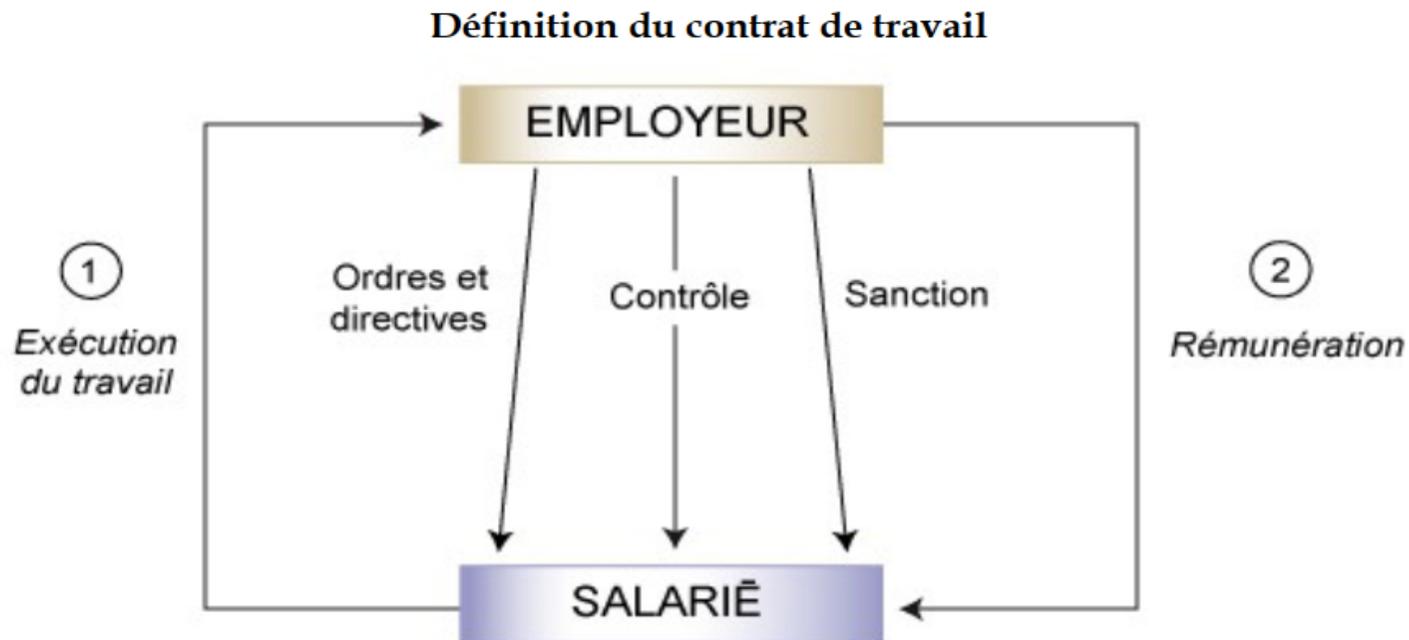
« système de réalité virtuelle dans lequel pouvez vous immerger via certains outils »



NFE, quelles problématiques

PARTIE 2

NFE : Quid du lien de subordination ???



NFE : Exécution du travail

- **Responsabilité entreprise cliente / EU**

- la durée du travail ;
 - le travail de nuit ;
 - le repos hebdomadaire et aux jours fériés ;
 - la santé et la sécurité au travail ;
 - le travail des femmes, des enfants et des jeunes travailleurs
-
- Égalité de traitement

NFE : Le partage de responsabilité en matière de santé et sécurité

	Employeur	Entreprise utilisatrice
VPI	X	
Suivi renforcé		X

NFE : Accident du travail



- NB : Cotisations AT
- Faute inexcusable EU

Nouvelles formes d'emploi : et l'éthique dans tout ça ?

- Statut : travailleur indépendant ou travailleur salarié?
 - Autonomie, indépendance et subordination
- Quid de la protection sociale?
 - Assurance maladie / chômage / etc.
 - AT-MP
 - Vie pro-perso
 - Discrimination
 - Travail dissimulé

NFE et travail dissimulé

- Consentement
- Lien de subordination => dignité du travailleur

- **Pour aller plus loin :**
- Esclavagisme ?
- Impulsion d'esclavage : l'ensemble des comportements qui ont pour objet ou pour effet de porter atteinte aux libertés et aux droits fondamentaux au travail. Certaines de ces impulsions se manifestent par des comportements explicitement interdits par le droit positif des droits de l'homme : leur intensité est alors forte. D'autres, plus nombreuses, ne sont que des atteintes de moindre effet : leur intensité est faible, et leur aptitude à être traitées par voie contentieuse est plus réduite (PETIT B (2020), Formes légales de travail et formes contemporaines d'esclavage, Cahier de la justice, p. 221).

NFE et égalité de traitement

Discrimination :

- principe à valeur constitutionnelle (cf. notamment article 1 DDHC de 1789)
- Article L. 1132-1 du Code du travail

Egalité de traitement :

- Principe prétorien : Soc. 30,01,2008, n° 06-46.447 et 06-46.448

A travail égal, salaire égal

- Soc. 29.10.1996, n° 92-43.680, arrêt dit Ponsolle
- Article L. 3221-1 et s. du Code du travail

NFE et vie pro-perso

- Droit à la déconnexion : TIC et porosité vie professionnelle et personnelle
 - Augmentation du présentéisme :
 - 37% des actifs utilisaient ces outils professionnels en dehors de leur temps de travail
 - 62% des actifs souhaitaient une régulation des outils numériques professionnels.
 - Techno stress - FOMO
- Protection du travailleur :
 - LOI n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale : santé mentale des salariés
 - Article L. 4121-1 du Code du travail
 - Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels
 - Modifié par la LOM (n°2019-1428 du 24 décembre 2019)
 - Article L. 2242-17 du Code du travail : droit à la déconnexion au sein d'une charte

NFE et relations collectives #NFE indépendant

- Quelle représentation?
 - Employeur?
 - Salarié

- Rapport JY Frouin :
 - Haute autorité
 - Election par les travailleurs

NFE et questions d'urbanisation

- Coworking
- Temps de transport
- Environnement / écologie / sanitaire

MERCI !!!

